

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
11 Juin 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

2025D078

OBJET :
11g. DÉNOMINATION
COMMUNALE – BASE
NAUTIQUE CLAUDE
BOULENGUER.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 30-06-2025
ID : 059-245904004-20250617-2025D078-DE
59660



L'an deux mil-vingt-cinq, le dix-sept JUIN à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, il est proposé de nommer la Base Nautique « Claude BOULENGUER », en mémoire d'un acte héroïque à cet endroit.

Réglementairement, il appartient à l'assemblée de procéder à la dénomination des bâtiments et lieux publics.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la dénomination de ce lieu.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;
- Considérant que les frais d'apposition de plaques indicatives sur le lieu en question peuvent être pris en charge par la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- de dénommer la Base Nautique « Claude BOULENGUER » ;
- d'apposer une plaque indicative sur ce site ;
- d'imputer les dépenses y afférentes à l'article 60633 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.